



ATHLETIC CLUB NARBONNE  
MEDITERRANEE

PARC DES SPORTS ET DE L'AMITIE  
11100 NARBONNE  
a.c.n.m@wanadoo.fr

**Attention : Date Butoir  
pour inscription fixée au  
10/10/18. Tout dossier  
non rendu à cette date ne  
pourra être enregistré**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE

**La demande de licence pour la saison 2018/2019 qui commence le 1<sup>er</sup> Septembre doit impérativement comporter :**

**La fiche d'inscription**

- Pour les athlètes déjà licenciés les saisons précédentes, le numéro de licence devra obligatoirement apparaître sur le document.
- L'assurance est systématiquement souscrite et comprise dans le prix de la licence.
- L'adresse de l'athlète est celle où sera envoyée la licence.
- Veuillez préciser votre numéro de téléphone et votre adresse mail de façon à vous contacter rapidement.
- **Une photo d'identité pour les nouveaux licenciés.**

**Un Certificat médical**

- Etabli moins de trois mois avant la date de demande de licence
- Comportant obligatoirement la mention de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».
- **Pour les renouvellements de licence fournir soit un certificat médical, soit remplir le questionnaire de santé de la FFA.**

**Le paiement de la licence**

-De préférence par chèque.

**Prix de la licence**

-Saison 2018/2019 : prix dégressif pour les membres d'une même famille ou pour un couple.

**Marche Nordique :**

1 personne	2 personnes	3 personnes
90 €	90 € + 80 €	90 € + 80 € + 70 €

**Toutes demandes de licences ne comportant pas la totalité des documents cités ci-dessus ne seront pas acceptées et devront être complétées.**

**L'affiliation au club devra se faire obligatoirement après deux séances d'essai**

# Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport  
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour M./ Mme/ Melle : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_. Demeurant à \_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contre anti-dopage.

Fait à \_\_\_\_\_. Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.



Cachet et signature du Médecin.

## **Articles 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme**

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des non-pratiquants (Licence Athlé encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running, ainsi que pour le titre Pass'Running.
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme pour la Licence Athlé Santé.

Ce certificat médical établi par un médecin de leurs choix, doit être délivré selon la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.